



# Communiqué AUTONOME

A Metz le 18 mars 2021

**Monsieur le Président du SDIS de la Moselle**  
**3, rue Bort Les Orgues**  
**BP 50083**  
**57072 SAINT-JULIEN-LES-METZ**

## **Objet : Refus d'application de jugement et présence aux instances du SDIS**

Monsieur le Président,

Après plusieurs alertes CHSCT, de multiples discussions en dialogue social, nous apprenons avec étonnement, que suite à une décision du tribunal administratif de Strasbourg demandant annulation de la décision de changer d'affectation un représentant CGT, celui-ci se retrouve à nouveau muté dans son poste actuel.

Les membres du bureau et beaucoup de sapeurs-pompiers de terrain expriment leurs craintes face à une telle décision, intervenant après le jugement d'un tribunal compétant.

Cette situation est contraire aux volontés affichées de dialogue et véhicule au sein des agents un sentiment d'acharnement et d'écrasement face à certaines fonctions. Un mal être croissant se développe au sein du SDIS de la Moselle dont nous recevons des retours toujours plus nombreux.

Dans ces conditions, Monsieur le Président, le syndicat autonome ne peut se permettre de siéger aux différentes instances. Nous vous demandons d'appliquer le jugement du tribunal administratif afin de pouvoir rapidement rétablir le dialogue récemment grandi par les avancées des groupes de travail.

Veillez, Monsieur le Président agréer nos salutations distinguées.

Les membres du bureau syndical.

*Les Autonomes*  
S'ENGAGER À VOS CÔTÉS...  
RÉUSSIR ENSEMBLE !

